

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 juin 2016

JUSTICE DU XXIÈME SIÈCLE - (N° 3872)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL236

présenté par
M. Clément, rapporteur et M. Le Bouillonnet, rapporteur

ARTICLE 52

A l'alinéa 17, substituer aux mots :

« de mettre en cohérence les »,

les mots :

« d'assurer la coordination des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.